

ENQUÊTE 2023

ACCUEIL DE MIDI DANS LES RÉFECTOIRES AUTORISÉS ET SURVEILLÉS PAR LES COMMUNES

DIRECTIVES DE SAISIE

Pour toute question

Statistique Vaud

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne
Tél. 021 316 00 80
enquete.refectoires@vd.ch

INTRODUCTION



A qui et à quoi peuvent bien servir tous ces chiffres ?

La nouvelle enquête sur les réfectoires permet de récolter des informations statistiques précieuses sur l'évolution de l'accueil de jour des enfants durant la pause de midi, dans les restaurants scolaires autorisés et surveillés par les communes. L'objectif est de recenser d'une part le nombre d'élèves faisant appel à ces prestations et d'autre part les conditions d'accueil.

- Ces chiffres sont utiles pour l'ensemble des actrices-eurs et partenaires qui unissent leurs efforts pour renforcer le dispositif existant, afin de permettre à plus de parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Ils donnent des indications sur la croissance des places d'une année à l'autre, les taux d'occupation, les pics de fréquentation, les taux de recours structure par structure.
- La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), les communes, les réseaux et les entreprises peuvent ainsi se baser sur l'effet des politiques mises en place afin de décider des orientations et investissements en matière de création de places d'accueil.



Pourquoi une enquête spécifique aux réfectoires ?

Depuis 2009, Statistique Vaud mène une enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants en pré- et parascolaire, aussi bien en accueil collectif qu'en accueil familial. L'accueil de midi n'est, dans le cadre de cette enquête annuelle, que partiellement recensé.

La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoit l'obligation de proposer un accueil collectif pour les 7-8P pour, au minimum, la pause de midi et l'après-midi (excepté le mercredi) (art. 4a, al. 1, LAJE). Les communes peuvent répondre à cette exigence en proposant, à choix :

1. Un accueil répondant aux critères de surveillance et d'autorisation définis par l'EIAP, contrôlé par l'OAJE et relié à un réseau reconnu par la FAJE.
2. Un accueil autorisé et surveillé selon leurs propres critères mais uniquement lorsque l'offre comprend uniquement la pause de midi et n'est pas intégrée dans un réseau reconnu par la FAJE (art. 9, al. 4, LAJE).

L'enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants en pré- et parascolaire ne tient compte que de l'offre proposée par les réseaux et les structures privées, omettant l'ensemble des réfectoires et des cantines dont les autorisations émanent directement des communes.

Cette enquête comble cette lacune et permet un bon pilotage de l'offre.

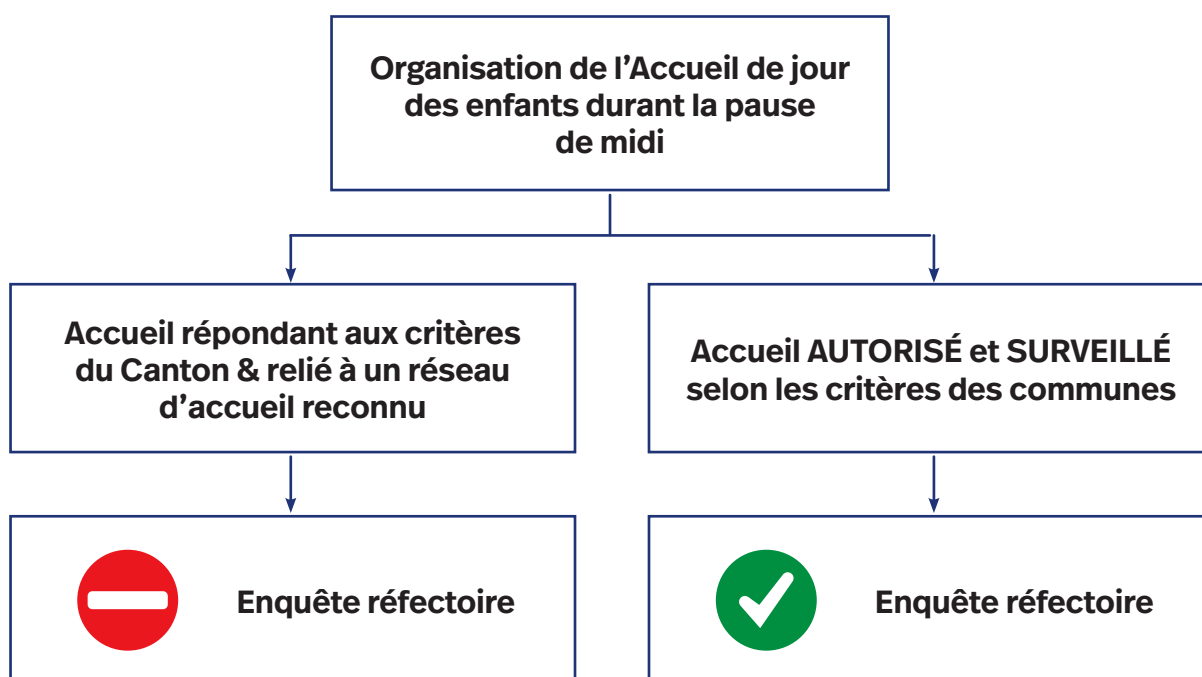


Qui est concerné par cette enquête ?

L'ensemble des réfectoires autorisés et surveillés par les communes doivent recensés les élèves se rendant sur place durant la pause de midi.



Les enfants accueillis dans une structure d'accueil parascolaire identifiée comme telle répondant aux critères du cadre de référence parascolaire primaire édicté par l'EIAP et autorisée et surveillée par l'OAJE ne doivent **PAS** être comptés.





Oui, mais cela prend combien de temps ?

C'est grâce à ces chiffres que les moyens financiers, humains et matériels sont mis à disposition. Une information précise, juste et cohérente avec les données antérieures donne confiance et permet à chacun de décider en connaissance de cause. Un questionnaire rempli avec soin et précision vous fera gagner du temps.

« Justesse, exactitude, cohérence des informations sont la garantie de prendre des décisions sur des fondements solides »



Est-ce que cette enquête est obligatoire ?

Oui, il est obligatoire de fournir ces statistiques. Cette enquête annuelle est ordonnée par le Conseil d'Etat et fait l'objet d'une obligation légale.



Comment accéder au questionnaire ?

Les informations permettant de remplir le questionnaire en ligne (lien vers l'enquête et mot de passe) sont transmises aux responsables des réfectoires scolaires, identifiés comme tels par les communes et associations de communes.

Vous trouvez dans cette directive les informations sur la manière de remplir le questionnaire statistique et des explications détaillées sur les indicateurs utilisés.



A quel moment remplir le questionnaire ?

La récolte des données concernant la fréquentation du réfectoire et l'environnement extérieur se fait sur une semaine commune et dans toutes les structures identifiées dans le canton.

Les conditions d'accueil peuvent être saisies avant ou après l'enquête mais:

1. Doivent être en cours durant la semaine de référence
2. Avant le délai de retour des questionnaires.



Pour le questionnaire statistique, la période de référence s'étend du

lundi 20 au vendredi 24 novembre 2023

Délai de retour des questionnaires

31 janvier 2024

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est divisé en cinq parties distinctes, qui peuvent être complétées à différents moments. Néanmoins, les informations transmises doivent correspondre à l'organisation du réfectoire lors de la semaine de référence :

1. Informations générales	Peut être rempli dès la réception du questionnaire jusqu'au délai de retour.
2. Organisation du réfectoire	Peut être rempli dès la réception du questionnaire jusqu'au délai de retour. Il est néanmoins important de fournir les informations sur l'organisation en cours durant la semaine de référence
3. Fréquentation du réfectoire	Doit se référer à la semaine de référence
4. Facteurs extérieurs / événements	Doit se référer à la semaine de référence
5. Commentaires généraux	Peut être rempli dès la réception du questionnaire jusqu'au délai de retour.

Il est possible d'accéder à chacune de ces parties au début du questionnaire.



Il est nécessaire d'enregistrer ses données au fur et à mesure en validant leur saisie sur la dernière page du questionnaire grâce au bouton « enregistrer ».

**Vous avez des questions, remarques ou besoin d'aide ?
Statistique Vaud se tient à votre disposition.**

enquete.refectoires@vd.ch
021.316.00.80

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette rubrique permet non seulement d'obtenir les coordonnées des différents réfectoires pour la transmission de la documentation relative à l'enquête mais également de confirmer l'adresse physique. Cette dernière nous permet de localiser géographiquement les institutions et de les attribuer aux communes adéquates au moment de l'analyse par région.

ORGANISATION DU RÉFECTOIRE

Les réfectoires dans le canton de Vaud accueillent des enfants d'âges différents, en fonction des degrés scolaires présents dans les bâtiments scolaires. Les élèves peuvent, selon les lieux, y consommer des repas de midi chauds achetés sur place, des repas froids achetés sur place ou venir avec leur pique-nique. Et si les inscriptions peuvent être obligatoires, elles ne sont pas automatiques ou peuvent ne concerner qu'une partie restreinte des types de repas proposés.

Cette première partie du questionnaire tend à décrire plus généralement l'organisation des réfectoires afin de pouvoir comprendre les différents types d'accueil proposés dans le canton de Vaud.

Capacité du réfectoire

Nombre d'élèves pouvant être accueillis en même temps dans le local/les locaux dédiés aux repas de midi. Lorsque plusieurs services sont proposés, la capacité se concentrera donc sur le nombre d'enfants total pouvant être accueillis durant un seul et même moment d'accueil.

Si cette information n'est pas disponible, veuillez indiquer le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux selon les normes «incendie».

Nombre de services

Nombre de moments différents pouvant accueillir des enfants durant la pause de midi.

Exemple 1:

Horaire de la pause: 12h00-13h30

- Les enfants doivent se rendre au réfectoire entre 12h00 et 12h30



1 service

Exemple 2:

Horaire de la pause: 12h00-13h30

- Groupe d'enfants 1: accueil entre 12h00 et 12h30
- Groupe enfants 2: accueil entre 12h45 et 13h30



2 services

Exemple 3:

Horaire de la pause: 12h00-13h30

- Les enfants peuvent aller et venir à leur guise durant toute la pause



Service continu

Degrés scolaires accueillis dans le réfectoire?

Veuillez indiquer les degrés d'enclassement scolaire qui ont accès au réfectoire durant la pause de midi, tous services confondus.


Lors de l'enquête 2022, les catégories d'enclassement sont:


1P-2P 3P-6P 7P-8P 9S-11S

Si des élèves ne peuvent être associés aux degrés scolaires, veuillez utiliser la catégorie «autre» et préciser la dénomination de ces enclassements.

Type de repas ou accueils proposés dans le réfectoire ?

Plusieurs types de repas peuvent être proposés aux élèves durant la pause de midi. Ces derniers peuvent être achetés sur place ou apportés de l'extérieur. Veuillez indiquer l'ensemble des repas pouvant être consommés sur place parmi les propositions suivantes :

 **Repas chauds/menus :** sont servis quotidiennement dans le réfectoire. Ils peuvent être produits sur place ou livrés par un traiteur. Le paiement peut se faire directement dans le réfectoire (cash / bons) ou par facture envoyée aux parents.

 **Autres types de repas :** incluent les sandwichs, snacks, salades achetés sur place, pique-nique amené de l'extérieur, repas amené de l'extérieur réchauffés aux micro-ondes, accueil libre, etc.

Repas chauds/menus

Ces questions sont uniquement posées aux réfectoires proposant un ou des repas payants et consommés sur place par les enfants.

Les élèves ont-ils librement accès au réfectoire pour les repas payants et consommés sur place (menus/repas/plats chauds etc.) ou doivent-ils s'inscrire au préalable pour y avoir accès ? Ces inscriptions, qu'elles soient indifféremment annuelles ou ponctuelles, peuvent ne concerner que certains élèves spécifiques. Dans ce dernier cas, quels sont les critères définissant les enfants pour lesquels l'inscription est obligatoire ?

Autres types de repas

Ces questions sont uniquement posées aux réfectoires proposant des sandwichs, snacks, salades, pique-nique, repas réchauffés aux micro-ondes, accueil libre, etc.

Les élèves ont-ils librement accès au réfectoire pour ces autres repas ou doivent-ils s'inscrire au préalable pour y avoir accès ? Ces inscriptions, qu'elles soient indifféremment annuelles ou ponctuelles, peuvent ne concerner que certains élèves spécifiques. Dans ce dernier cas, quels sont les critères définissant les enfants pour lesquels l'inscription est obligatoire ?

Contrôle des présences

Ces questions sont uniquement posées aux réfectoires exigeant des inscriptions pour au moins un type de repas/accueil, pour l'ensemble des élèves ou pour uniquement une partie d'entre eux.

La présence des enfants inscrits est-elle contrôlée automatiquement ou en fonction de certains paramètres ? Si oui, comment ce contrôle s'effectue-t-il ?

FRÉQUENTATION DU RÉFECTOIRE

Cette partie tend à recenser l'ensemble des élèves se rendant durant la pause de midi dans le réfectoire autorisé et surveillé par la commune pour profiter d'un accueil qui n'est pas intégré à un réseau d'accueil de jour. Les enfants accueillis dans une structure d'accueil parascolaire identifiée comme telle répondant aux critères du cadre de référence parascolaire primaire édicté par l'EIAP et autorisée et surveillée par l'OAJE ne doivent pas être comptés.

Pour chaque jour de la semaine, veuillez indiquer :

➤ Le nombre d'enfants total fréquentant le réfectoire à midi, pour une durée plus ou moins longue et quel que soit le type de repas consommés (repas chauds/menus proposés par le réfectoire, sandwiches, pique-niques etc.). Les statistiques doivent être détaillées par degré scolaire.

➤ Le nombre d'enfants achetant et consommant un repas chaud/menus. Les statistiques doivent être détaillées par degré scolaire.



Les statistiques générales sur le nombre d'enfants total fréquentant le réfectoire à midi incluent celles se focalisant uniquement sur les élèves achetant et consommant un repas sur place.



Questions principales ?

Pourquoi doit-on évaluer l'utilisation du réfectoire scolaire ?

Les informations collectées permettront de fournir des informations sur le taux d'occupation des structures chaque midi. Outre le suivi de l'offre et l'estimation des besoins, il s'agit également de pouvoir mettre en parallèle la capacité des locaux à disposition et leur utilisation.

L'objectif premier des réfectoires est d'offrir un repas chaud et équilibré, dans un cadre sécurisé, aux élèves ne rentrant pas, pour diverses raisons, à domicile durant la pause de midi. Le nombre d'enfants fréquentant le lieu tout en mangeant un repas chaud/menus sera demandé, duquel il sera possible de déduire la proportion d'enfants se rendant sur le site uniquement pour consommer un pique-nique ou profiter des lieux.

Comment faire pour comptabiliser les élèves ?

Chaque lieu d'accueil est libre d'organiser le recensement des élèves en fonction de ses besoins et de ses spécificités.

Quelques idées (non-exhaustives) :

➤ Pour les pique-niques/micro-ondes : effectuer des pointages à heures fixes chaque jour. Si plusieurs services sont organisés, veillez à établir les statistiques pour chacun d'entre eux.

➤ Pour les repas chauds/sandwichs, salades, snacks, etc. achetés sur place : solliciter les prestataires de repas et/ou les personnes à la caisse, qui soit ont déjà les informations nécessaires, soit peuvent les obtenir peut-être plus facilement.

Plusieurs services sont proposés, comment compter ?

Les élèves de chaque service doivent être recensés, puis additionnés pour obtenir le nombre d'enfants total sur l'ensemble de la pause de midi.

Exemple d'un réfectoire proposant deux services :

	Repas/menus achetés et consommés sur place	Sandwichs, salades, snacks, achetés sur place, etc.	Pique-niques apportés de l'extérieur	Micro-ondes	Total par service
Service 1	35	10	6	0	52
Service 2	33	8	19	9	69
Total	68	18	25	9	121

➔ Le nombre d'enfants fréquentant le réfectoire à midi : **121**

➔ Le nombre d'enfants achetant et consommant un repas sur place (hors snacks, sandwichs et/ou salades, etc.) : **68**

ENVIRONNEMENT/FACTEURS EXTÉRIEURS

Le nombre d'élèves se rendant dans le réfectoire durant la pause de midi peut être influencé par un certain nombre de facteurs extérieurs, comme la météo et les températures extérieures. Ces informations sont centrales pour expliquer les fluctuations années après années.



Pourquoi tenir compte de l'environnement ou des facteurs extérieurs ?

D'une année à l'autre, ces éléments peuvent varier et expliquer, en partie du moins, les fluctuations observées, en particulier lorsque l'accueil n'exige aucune inscription. La chaleur et le beau temps, par exemple, peuvent expliquer une fréquentation plus basse alors qu'un temps pluvieux et froid peut amener les élèves à se rendre en plus grand nombre dans les structures. Il est donc important de mettre en parallèle, lors des analyses, ces facteurs avec la fréquentation des réfectoires.

Météo et température

Ces informations doivent refléter les conditions météorologiques générales lors de l'accueil durant la pause de midi. Le site internet de MétéoSuisse peut aider les structures qui en ont besoin :

<https://www.meteosuisse.admin.ch/home.html>

REMARQUES GÉNÉRALES

Les remarques générales permettent aux réfectoires de transmettre des explications complémentaires concernant les données fournies dont la compréhension ne serait pas évidente.

Saisie du questionnaire

Cette question permet d'établir si vous avez terminé la saisie ou si vous devez compléter une partie du questionnaire, faire des vérifications ou apporter des modifications. L'analyse commencera une fois que vous aurez répondu « oui » à cette question.



Même si la saisie du questionnaire n'est pas terminée : n'oubliez pas d'enregistrer vos données.



Définitions

Accueil collectif parascolaire

Accueil régulier dans la journée, dans une institution, de plusieurs enfants ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire (4 ans révolus au 31 juillet) pour un ou plus des trois types d'accueil suivants : accueil du matin avant l'école, accueil de midi, accueil de l'après-midi après l'école. Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires.

Réfectoire scolaire

Fait référence au lieu de restauration durant la pause de midi rattaché à un établissement scolaire. Ce terme est synonyme de cantine ou de restaurant scolaire.

Degré primaire

D'une durée de huit ans, le degré primaire comprend deux cycles : le premier cycle primaire (1P-4 P) et le deuxième cycle primaire (5P-8P).

Degré secondaire

Succède au degré primaire et dure trois ans (9S-11S)

Classes de raccordement (RAC)

Dispensent, en une année, une formation prolongeant et approfondissant l'enseignement à l'issue de la 11^e année. Elles sont rattachées au degré secondaire.